

Règlement intérieur de la pension canine La Roquebrussanne

1° Ne sont admis que les chiens de plus de 4 mois, identifiés par tatouage ou puce électronique et à jour de vaccination, + **le vaccin de la toux de chenil est OBLIGATOIRE**. La vaccination contre la rage n'est pas obligatoire. **Le carnet devra être en notre possession durant le séjour.**

2° Les traitements vétérinaires tel que les injections ou nettoyage de pansement à administrer doivent obligatoirement être accompagnés d'une photocopie de l'ordonnance et fournis en quantité suffisante pour la durée du séjour. Cette prestation sera facturée 2€/j et déclinons toute responsabilité en cas de problème de santé lié à ces soins.

3 Le propriétaire doit vermifuger et traiter contre les parasites au moins 48h avant l'arrivée du chien. Dans le cas où une infection serait décelée durant le séjour, le directeur se réserve le droit de traiter l'animal. **(les fournitures nécessaires seront facturées en supplément).**

4° Si l'état de l'animal nécessite une intervention médicale ou chirurgicale urgente, le propriétaire du chien donne son accord pour que le directeur prenne toutes les dispositions concernant la santé de l'animal. Il est convenu que les frais sont en totalité à la charge du propriétaire de l'animal. En cas de décès, de tentative de fugue d'un chien durant son séjour au sein de la pension canine, le directeur s'engage à avertir le propriétaire et à faire établir par un vétérinaire une attestation mentionnant clairement la cause du décès ou des blessures. **Nous ne sommes pas habilités à recevoir une chienne en chaleur ni gestante.**

5° A la demande du propriétaire, il est possible bénéficier d'un chauffage d'appoint, cette prestation sera facturée 2€/nuit en supplément.

6° L'animal sera considéré abandonné par son maître, s'il n'a pas été récupéré de la pension 10 jours après la date prévue sur le contrat. Il sera remis à une association de protection animale, laquelle pourra librement en disposer, et les créances seront remises entre les mains d'un huissier de justice pour encaissement par voie judiciaire.

7° Une réservation n'est enregistrée qu'après encaissement des arrhes, représentant 50 % du montant du séjour, accompagnée de la fiche de réservation datée et signée. Si il y a annulation de plus d'un mois avant la date du séjour remboursement des arrhes. Entre un mois et 15j 50% du montant des arrhes **sous forme d'acompte pour un prochain séjour.** **Moins de 15j aucun remboursement des arrhes.** Pour les séjours de 1 mois et plus, il devra être versé la totalité du mois à venir puis celui des autres mois encaissables tous les 15jours.

*** Depuis plusieurs mois il y a eu beaucoup de manque de respect concernant les réservations. Je peux concevoir que l'on peut avoir un imprévu de dernière minute (problèmes familiaux, de voiture, avion ou trains en retard...), mais le téléphone existe et nous permet de communiquer. Lorsque le directeur vous appelle ou vous envoie un message concernant votre retard (heure d'arrivée et de départ noté sur la fiche que vous m'avez remise pour réserver), s'il n'y a pas de réponse, le directeur peut annuler votre réservation et ne plus prendre votre chien car cela implique un changement de planning vis-à-vis des personnes sérieuses.**

8. Suite à une fugue d'un chien, JE NE PRENDRAIS PLUS DE CHIEN FUGUEUR OU COMPLIQUE (c'est-à-dire non gérable en laisse, agressif et très peureux et ABOYEUR). Lorsqu'un chien ne se laisse pas caresser à son arrivée, je me donne le droit de le refuser.

9. LES CHANGEMENTS DE DATES DE SEJOUR NE SONT PLUS POSSIBLE, cela engendre trop de modifications de planning et plus gérable.

10. La journée entamée est due quelque soit l'heure d'arrivée ou de départ, seul une arrivée après 17h30 sera en demi tarif .

11. MERCI DE RESPECTER les horaires que vous avez inscrit sur la fiche de réservation (il peut bien sur y avoir des imprévus que vous aurez l'amabilité de prévenir) surtout durant les vacances scolaires.

12. Durant les vacances scolaires sont privilégiés les grands séjours et non les week end qui eux peuvent être validés hors périodes de vacances scolaires.

13. les visites se font uniquement sur rdv

14. PENSEZ A APPORTER L'ALIMENTATION et un dodo (il y a l'odeur de la maison s'est rassurant)

15. TARIFS -20KG 17€/JOUR +20KG 20€/JOUR

LORSQUE PLUSIEURS CHIENS DE LA MEME FAMILLE OCCUPENT LE MÊME BOX , LE PREMIER PAYE PLEIN TARIF ET LES AUTRES -10% (APPLICABLE SUR LES PLUS PETITS).

16. Etant toiletteuse depuis longtemps, vous pouvez bénéficier pour un bain de votre chien de -10%. PREVENIR DE CETTE PRESTATION LORS DE LA RESERVATION.

Pas de paiement en cb (chèque, espèces ou virement pas de WERO)

HORAIRES :du lundi au samedi 8h30/12h30-14h/18h30

Dimanches et jour fériés 17h30/18h30

J'accepte le règlement

lu et approuvé/date